

La recherche sur les humains se donne une éthique

Le Conseil fédéral entend enfin baliser la recherche sur l'être humain. L'article constitutionnel et la loi en consultation renforcent notamment le rôle des commissions d'éthique, afin d'assurer le contrôle souhaité sur les expériences scientifiques.

En Suisse, l'expérimentation animale est bien plus réglementée que la recherche sur des humains. La Suisse a été épargnée par des scandales à l'image du stockage incontrôlé de fœtus, du recours aux prisonniers ou à des groupes ethniques sans leur consentement, de la commercialisation des cadavres ou de parties du corps, etc. Néanmoins, la qualité de la recherche clinique peut souffrir d'une absence de conditions cadres claires. Après de longues années de discussions internes, un projet législatif - un article constitutionnel et une loi «relative à la recherche sur l'être humain» - est enfin sous toit et soumis à consultation générale. Elle prendra fin le 31 mai 2006.

«La Confédération légifère sur la recherche sur l'être humain dans le domaine de la santé. Ce faisant, elle veille à assurer la protection de la dignité humaine et de la personnalité en tenant compte de la liberté de la recherche», dit le projet d'article constitutionnel. Il institue ensuite un régime d'autorisation pour la recherche chez l'homme (obligation du consentement éclairé, obligation de l'ex-

pertise indépendante). L'article précise encore les conditions particulières pour les personnes vulnérables et réitère le principe que le corps humain et les parties du corps humain ne peuvent être ni cédés ni acquis contre rémunération à des fins de recherche. A son tour le projet de loi explore systématiquement les conditions auxquelles la recherche utilisant des êtres humains peut être autorisée. Globalement le résultat du projet en consultation est bon.

Une expérience scientifique sur l'être humain peut se dire éthique d'abord si un consentement libre et clair a été obtenu du sujet. Mais cela ne suffit pas. La valeur éthique vient également de la qualité scientifique elle-même: quelles améliorations pour la santé peuvent être espérées? la méthodologie est-elle rigoureuse? la sélection des sujets est-elle équitable? le nombre de patients permet-il d'aboutir aux résultats espérés? l'équilibre entre les risques encourus et les bénéfices attendus est-il assuré?

(ge) Suite de l'article en page 6

Sommaire

Le parti socialiste examine les conséquences concrètes pour d'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne.
page 2

Les Verts hésitent entre la droite et la gauche.
page 3

Les parlements perdent leurs pouvoirs. C'est le constat d'un livre consacré aux institutions politiques.
page 4

L'école suscite la polémique à Genève où tout le monde se découvre pédagogue.
page 5

Les inégalités contre la croissance.
Cinquième épisode du bulletin de santé tiré du livre de Markus Mugglin.
page 7

Presse

En lançant une nouvelle carte, comme on écoule de la fausse monnaie, les éditeurs sèment une double confusion. Pour la future fixation des salaires. Pour l'identification du vrai professionnel.

Edito page 3

L'argumentaire du parti socialiste

Quelles sont les conséquences concrètes d'une adhésion, positives ou négatives? Le parti socialiste ne pouvait éluder cet examen, d'autant moins que les europhobes y puisent leurs munitions. Il y consacre donc la deuxième partie de son rapport aux délégués. Lecture critique.

Plus de cent pages, denses! Le sujet est grave comme un choix historique; le sérieux, la qualité du rapport sont à la mesure de l'enjeu. Alors qu'il est de bon ton de décrier les partis, soupçonnés d'avoir la démagogie facile, il faut relever en l'occurrence le haut niveau de cette contribution au débat national. De ce rapport, on peut faire trois lectures.

Les professionnels

Si vous abordez les conséquences concrètes d'une adhésion pour l'agriculture, la fiscalité, la monnaie, le droit du travail, l'énergie, le loyer de l'argent, il faut maîtriser le droit européen, dont on connaît la complexité en raison de la succession des traités, de la profusion des directives et de la jurisprudence de cour de Luxembourg. Il faut aussi en regard connaître le droit suisse et les données maté-

Savez-vous, et le rapport fouillé du PS nous l'apprend, que la Suisse qui taxe les cigarettes, ce qui la rend eurocompatible, ne taxe pas les cigares. Pourquoi? Soutien aux producteurs de tabac? ou le *stump* des jasseurs est-il considéré comme un symbole national? Mais l'originalité se perd. Le Conseil fédéral annonce pour 2006 une taxe sur les cigares (rapport, p. 113). Le *stump*, à défaut de ceux qui le fument, sera eurocompatible.

rielles. Seuls des professionnels peuvent y prétendre. Ce sont donc des spécialistes qui ont rédigé le rapport. D'où la qualité de son information, mais aussi son ton premier de classe (cf. encadré). Par moments, on croit lire non pas un rapport destiné aux militants, mais un mémoire adressé au Conseil fédéral, interrogeant les partis sur le mandat de négociation.

Les greffons

Dans son combat pour le service public qui le profile nettement, le PS se heurte à la libéralisation voulue par l'Union européenne qu'il s'agisse de la Poste, des télécommunications, du marché de l'électricité. Ne pouvant se renier, il demande donc que sur ces points sensibles soient négociées des dérogations en faveur de la Suisse. Il y a peu de chances qu'elles puissent être obtenues. Mais il n'est pas répondu à la question implicite: que faire en cas de refus? Car l'enjeu est tel qu'on ne fera pas capoter un choix historique pour quelques grammes du monopole postal et qu'on transigera en négociant de longs délais d'application.

Sur le fond lisse et professionnel du rapport, la marque de ces greffons politiques est d'autant plus lisible.

L'enjeu financier

La petite histoire locale révèle combien il est difficile de faire fusionner une commune riche avec des communes voisines moins bien dotées. La Suisse est comme une commune riche. Et quand elle fait ses comptes, l'adhésion signifie pour elle TVA à 15% et contribution nette en faveur de l'UE de trois milliards.

Le PS estime que la consolidation de la politique sociale, avant même l'adhésion, consommera 2 points de TVA, la contribution à l'UE (rectifiée) 0,8, resteraient disponibles 4,6% qui pourraient être redistribués à la population: 400 francs par habitant à faire valoir automatiquement sur les primes d'assurance maladie.

Dans ses grandes lignes, le dispositif est intéressant; la redistribution corrige, notamment pour les familles, l'effet lourd de la TVA. Et l'image négative de la hausse de la fiscalité est retournée en une image positive de gain et de justice sociale.

Trois brèves remarques. Une TVA à 15% entraînerait un renchérissement de quelque 4%. Il est fondamental, dans cette perspective, de donner toute sa force à la compensation de la hausse des prix. Dans la mesure où cette compensation est acquise, la TVA n'entame pas le revenu disponible, contrairement aux autres prélèvements obligatoires. Le PS n'ose pas ou ne sait pas aborder ouvertement cette question.

Deuxième remarque. La consolidation de nos assurances sociales, notamment AVS et AI, devrait exiger plus de 2 points de TVA. Quand on connaît la menace brandie d'une retraite à 67 ans, il est bon de garder en réserve, actuariellement et politiquement, une marge de manœuvre.

Enfin, on aurait pu concevoir un allègement de l'impôt fédéral direct, à condition qu'il ne soit pas linéaire, mais un abattement en francs d'impôt, avec introduction de l'impôt négatif pour ceux qui n'y sont pas soumis. Mais on comprend que le PS refuse, vu les

risques, que soit touché à l'IFD. Sa proposition est socialement plus parlante.

Théoriquement et pratiquement

Le rapport du PS affirme et souligne que le bilatéralisme a ses limites et qu'il a épuisé d'ores et déjà ses vertus. D'ailleurs l'inégalité de taille entre la Suisse et l'Union dément l'apparente égalité que suggère le bi de bilatéral. Et de fait, même sans négociation, nous adoptons des pans de droit européen, nous voulant eurocompatibles. En revanche est mise en valeur par le PS la capacité de codécision qu'offrirait la qualité de membre, et même la garantie que donne l'exercice du droit de veto.

Ce dernier point aurait mérité quelques développements. On peut douter de la possibilité pour une Union de faire coexister structurellement le droit de veto et l'exercice extrêmement poussé par un de ses membres de la démocratie directe. C'est ce qui nous faisait penser (cf. DP n° 1661) que l'Union comme la Suisse pouvait avoir un intérêt réciproque à une forme d'accord et de partenariat qui évite cette incompatibilité. Mais le PS n'entre pas en matière sur de telles réflexions. Il présente son choix.

La suite, ce sera le rapport du Conseil fédéral et le débat qui en résultera. Puis le débat électoral, en 2007. Les meilleures chances de l'accroche, c'est de lier la question européenne à la question sociale. L'Union et son taux de 15% de TVA nous incitent à consolider nos assurances sociales. Heureuse rencontre de la politique extérieure et intérieure. *ag*

Les Verts à la recherche du bon profil

La Suisse, toujours attentive au moindre soubresaut de la puissante Zurich, s'est extasiée à la vue de la liste consensuelle et concordante des partis de centre gauche et de centre droit pour l'exécutif de la ville et sur la victoire des premiers aussi nette qu'attendue. Elle s'est réjouie de l'incapacité de l'UDC à accéder aux responsabilités gouvernementales, même sur les terres qui ont vu naître ses récents succès. Mais elle ne s'est guère intéressée au nouveau parti des Verts libéraux (Grünliberalen).

Ce parti est issu d'une scission des Verts, très à gauche, notamment en comparaison avec un parti socialiste dandy, voire embourgeoisé, surtout en ville de Zurich. C'est une des fondatrices du parti écologiste suisse, la conseillère d'Etat Verena Diener, accompagnée de l'ancien président du parti cantonal, qui est à l'origine de cette rupture (voir *DP* n° 1609). Les Grünliberalen ont délibérément choisi de se positionner à droite du PS et à gauche des radicaux. Sciemment non affiliés aux Verts suisses, ils ne se sont pour le moment illustrés sur la scène nationale qu'en soutenant l'extension du travail dominical, aux côtés des partis bourgeois, mais aussi de leurs ex-collègues de

parti zurichois. Les Verts s'étaient alignés sur la position de la gauche et des syndicats. Le nouveau parti a rapidement essaimé et présenté des listes dans la plupart des grandes communes. S'il n'a manqué que de très peu le quorum de 5% à Zurich, il parvient à gagner des sièges dans deux des autres villes (Winterthur et Uster) qui renouelaient leurs autorités (car, à l'instar de Berne, les élections municipales dans le canton de Zurich n'ont pas toutes lieu à la même date). Mais, contrairement à ce qui était attendu, il ne prend pas ses suffrages aux Verts, qui progressent malgré cette nouvelle concurrence, notamment aux dépens du PS. Il est donc possible qu'il y ait un espace au centre pour des Verts de centre droit.

Il est pour le moment difficile de dire si une telle scission fera école ailleurs dans le pays. Si les Verts sont profilés à gauche au niveau national, grâce notamment à leur groupe aux Chambres fédérales, la cohabitation ne devrait pas être évidente entre certaines sections cantonales ou communales qui se recentrent, notamment en Suisse romande, et anciens groupes d'extrême gauche qui viennent d'adhérer aux Verts suisses, comme la Sozialistische Grüne Alternative (ZG), de Basta (BS) ou de Demokratisches Nidwalden (NW).

Le rapprochement entre différentes tendances vertes est en vogue, mais ne fait pas recette partout. Alors que la fusion entre les Bernois de l'Alternative Verte et Sociale (gauche syndicaliste dont de nombreux membres sont issus de la mouvance trotskiste) et les Verts - Liste Libre (qui se disent «sociaux-libéraux») est presque consommée (les listes qui ne seront pas communes seront sous-apparentées lors des élections cantonales d'avril), les Verts libéraux saint-gallois, qui détiennent la moitié des sièges verts au conseil de ville, viennent de décider à leur tour de faire cavalier seul.

jcs

Edito

Faux et usage de faux

Les patrons de journaux de Suisse romande - *Presse suisse* - se mettent à distribuer une nouvelle carte de presse. A qui bon leur semble. Cette démarche, d'apparence anodine, est d'une rare arrogance. La carte de presse est le document qui identifie le professionnel. Le document actuel, le RP-CH, est délivré par les trois associations de journalistes, selon des critères communs. Le titulaire s'engage à respecter l'éthique de la profession. Il doit signer la «Déclaration des droits et devoirs des journalistes». Il est alors inscrit au RP, le registre professionnel. La carte est reconnue en Suisse et à l'étranger par les autorités politiques, les milieux économiques et autres fournisseurs d'informations.

Les éditeurs eux-mêmes reconnaissent - ou plutôt reconnaissent - le RP-CH. L'échelle des salaires fixée dans la convention collective se base sur les années d'inscription au registre professionnel. En lançant une nouvelle carte, comme on écoule de la fausse monnaie, les éditeurs sèment une double confusion. Pour la future fixation des salaires. Pour l'identification du vrai professionnel. Ce double coup de poignard a été porté dans le dos du partenaire social. *Impressum*, signataire de la convention collective et représentant la large majorité des journalistes de la presse écrite, a appris incidemment que les éditeurs distribuaient leur carte concurrente. Cet agissement illustre l'ampleur de la dégradation de ce que l'on n'ose plus appeler le dialogue social. Avec un petit retard sur leurs collègues alémaniques, les éditeurs romands ont dénoncé la convention collective pour fin 2006. Ils auraient été d'accord de signer un nouveau texte prévoyant une diminution des salaires, de la durée des vacances et une protection des salariés limitée aux normes peu contraignantes de la loi sur le travail. Bref, les éditeurs veulent avoir les mains entièrement libres pour déterminer les conditions matérielles des journalistes et leur comportement éthique.

Impressum a vigoureusement protesté contre cette agression. Dans les rédactions, les journalistes, inquiets pour leur emploi et toujours individualistes, ne réagissent que mollement. Les éditeurs le savent et en profitent. Mais leur dernière manœuvre est peut-être un coup de trop. Devant la confusion dans l'octroi d'un document professionnel, l'Etat pourrait y mettre de l'ordre. Dans plusieurs pays, la carte de presse est un document officiel. Il n'est pas certain que les éditeurs avides de liberté apprécieraient une intervention de la politique pour définir qui a le droit d'être journaliste.

at

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Tour de piste au parlement

Un député genevois et un journaliste examinent l'état de santé des parlements cantonaux et des Chambres fédérales. Le diagnostic révèle la faiblesse grandissante des législatifs. Un constat qui dépasse le cas suisse.

L'entreprise est peu commune. Un député prend le temps de la distance critique et, appuyé par un journaliste, rédige un bulletin de santé des parlements genevois et fédéral. Le diagnostic n'est guère encourageant. Pourtant, il doit être pris au sérieux puisqu'il se base non seulement sur l'expérience du député libéral Renaud Gautier, coauteur de l'ouvrage, mais encore sur le constat de nombreux collègues au Grand Conseil et aux Chambres fédérales, sur des données rassemblées par plusieurs politologues, le tout éclairé par les réflexions d'analystes classiques (Montaigne, Hobbes, Montesquieu, Tocqueville) et contemporains (Lipovetsky, Gauchet, Bourdieu). Au final, les auteurs nous proposent un livre alerte, documenté et profondément pessimiste.

Le portrait du Grand Conseil genevois est sans concession: une assemblée bavarde, indisciplinée et qui a érigé la confrontation systématique en règle de conduite. Le législatif cantonal siège très largement plus longtemps que les autres parlements

cantonaux, ses vingt-cinq commissions - un record aussi - ont tenu 670 séances en 2001, très souvent en vain puisque le plénum aime à revoir les projets dans le détail. Croulant sous les projets de loi - 203 textes adoptés en 2001 - le Grand Conseil n'hésite pas à s'aventurer sur le terrain de la politique extérieure, en votant force résolutions sur les grands problèmes internationaux, et à contester les compétences de l'exécutif.

En comparaison, le Parlement fédéral apparaît comme une assemblée de sages. Pourtant il souffre des mêmes maux que son homologue genevois: miliciens surchargés à qui manque le soutien de services parlementaires dignes de ce nom, domination des apparatchiks, absence de fortes personnalités, propension à paraître plutôt qu'à réaliser, une attitude renforcée par des médias plus intéressés par l'anecdote que par les dossiers.

Si le Parlement s'est effacé devant la montée en puissance de l'exécutif - un phénomène général - les auteurs ne sont

pas tendres non plus avec le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral, des instances qui n'ont de collégial que le nom et qui gèrent plus qu'elles ne dirigent, laissant la bride sur le cou aux administrations et aux groupes d'intérêt.

En résumé, un constat désabusé, portant un coup fatal à la théorie des pouvoirs qui fait du Parlement l'autorité suprême. Au-delà des spécificités genevoises et helvétiques, les auteurs se réfèrent à une crise de civilisation, à un individualisme triomphant qui remet en question les institutions politiques.

Dès lors on peut s'interroger sur ce qui a motivé Renaud Gautier à se présenter à nouveau aux dernières élections. Peut-être l'espoir qu'il est néanmoins nécessaire de réformer un mode de représentation dont on ne connaît pas encore de substitut valable. jd

Renaud Gautier, Pascal Praplan, *Le bal des eunuques. De l'impuissance parlementaire à Genève et en Suisse.* Editions Slatkine, Genève, 2006.

Numerus clausus à l'école

Les dangers du vote populaire

Malgré les difficultés croissantes d'accès à une formation secondaire supérieure, les cantons alémaniques sont de plus en plus nombreux à limiter l'accès à leurs écoles de maturité par des *numerus clausus* (cf. DP n° 1643 et 1667). L'unique motivation est d'ordre financier: moins d'élèves, moins de dépenses. Egalité des chances et niveau de formation ne semblent jouer aucun rôle, pas plus que les coûts à moyen

terme d'une pareille restriction d'accès. Ainsi, les élèves recalés des écoles de maturité tentent leur chance dans la formation professionnelle, où les patrons les accueillent à bras ouverts, repoussant les autres jeunes vers de coûteuses solutions dites transitoires, par exemple une dixième année, presque entièrement à la charge des contribuables.

Dans le canton de Glaris, le *numerus clausus* - temporaire -

instauré pour le gymnase vient d'être validé par les tribunaux. Un membre du Parti socialiste a donc décidé de porter l'affaire devant l'expression suprême de la volonté populaire: la *Landsgemeinde*.

La démarche est nécessaire, mais n'est pas sans danger, même si des élus bourgeois ont annoncé qu'ils la soutiendront. En effet, le risque est grand de voir cette mesure d'économie acceptée avec

autant de facilité que le nouvel impôt dégressif obwaldien. Les autres cantons qui ont déjà introduit une telle ségrégation, ou songent à le faire, pourraient s'en inspirer, sonnante le glas de la maturité ouverte à tous. Les initiants devront expliquer qu'armer le canton pour la féroce concurrence fiscale de Suisse centrale ne sera guère utile si l'on réduit en même temps son niveau de formation. jcs

La république des pédagogues

L'école suscite polémiques et querelles au bout du lac. Tout le monde s'en mêle, souvent à mauvais escient. Il vaudrait mieux que chacun exerce ses compétences et laisse les enseignants faire leur travail.

Chaque citoyen ayant accompli son service militaire se prend pour un expert en matière de défense. De même, parce que nous avons usé nos fonds de culottes sur les bancs de l'école, nous croyons tout savoir des méthodes pédagogiques qui assureront le succès scolaire de nos rejetons. A Genève, patrie de Rousseau, Claparède et Piaget, cette science infuse semble plus qu'ailleurs répandue. Malheureusement ces connaissances supposées engendrent

plus de conflits et de confusion qu'elles n'éclairent les esprits.

Anciens et modernes

Car, au bout du lac, la guerre scolaire est déclarée. Un comité d'initiative pour le retour des notes a ouvert les hostilités. Et depuis des mois, traditionalistes et réformistes, bardés de certitudes, s'affrontent par courrier des lecteurs, conférences de presse et tribunes interposés, notes contre appréciations écrites, sélection

contre tronc commun, redoublement contre cycle de formation. Et pour obéir à un tropisme bien genevois, la droite et la gauche se retrouvent face à face, et le gouvernement affronte la majorité du Parlement.

Les voyageurs persans de Montesquieu, débarquant à Genève, pourraient s'émerveiller de débats aussi intenses. Or même si l'intérêt suscité par cette controverse n'est pas négligeable, il est à craindre que la démocratie n'y trouve pas son compte. Confusion des rôles et des idées masque les enjeux politiques. Alors que le canton consacre le quart de son budget à l'instruction publique, règne un silence assourdissant sur les objectifs visés. Veut-on favoriser une sélection «naturelle» par rapport à un niveau d'exigence préalablement défini ou au contraire conduire tous les élèves à ce niveau? Quelles compétences attend-on à l'issue de la scolarité obligatoire? Quelle ambition pour la formation professionnelle, pour la formation supérieure? Plutôt que de débattre de ces questions, autorités, partis et associations se disputent sur les moyens - argent, procédures, méthodes pédagogiques. La commission parlementaire de l'enseignement et de l'éducation fonctionne comme un séminaire pédagogique, le magistrat en charge de l'instruction publique se prend tout à la fois pour le pédagogue en chef et le préfet de la discipline. Les directions générales des diffé-

rents ordres d'enseignement promulguent force directives et instructions qui laissent en définitive peu de marge de manœuvre aux établissements scolaires et aux enseignants. A ces derniers de se débrouiller dans ce ballet de réformes et de contre-réformes, dans ce corset réglementaire.

Les objectifs oubliés

Et si chacun des acteurs de la formation jouait sa partition? Conseil d'Etat et députés, au-delà des vagues formules de la loi, débattraient des objectifs concrets à atteindre et attribueraient les moyens nécessaires à leur réalisation. Voilà la tâche qui incombe au politique, voilà les enjeux qui exigent des décisions démocratiquement légitimées, voilà des questions sur lesquelles le peuple peut se prononcer. Et laissons aux établissements scolaires le soin de les appliquer. Redonnons aux directions et aux enseignants, enfin libérés du carcan bureaucratique, la possibilité d'élaborer des projets pédagogiques adaptés à leurs élèves. Laissons leur la responsabilité de trouver les différents moyens de parvenir aux objectifs qui leur sont fixés: tout simplement, laissons les exercer leur métier. Aux autorités politiques de contrôler et d'apprécier ensuite les résultats et, le cas échéant, de corriger le tir. C'est là leur métier. Si chacun exerçait ses compétences propres, l'instruction publique ne s'en porterait que mieux. *jd*

Abonnez-vous à **L'Événement** syndical

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.



- Je souscris un abonnement standard (55 fr. par an)
- Je souscris un abonnement de soutien (80 fr. par an)
- Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

A retourner à **L'Événement syndical**, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne, forum@evenement.ch

La recherche se donne une éthique

Une commission d'éthique est tenue de vérifier tous ces aspects. Aucun projet de recherche ne pouvant être entrepris avant l'approbation de la commission d'éthique, qui procède à un examen indépendant et pluridisciplinaire. Cela est ambitieux : nos commissions d'éthiques sont des commissions de milice, souvent surchargées, sous-dotées, non coordonnées, peu formées. Le projet de loi entend y mettre de l'ordre, en donnant à la Confédération les moyens de garantir la qualité de ces commissions. Deux variantes d'organisation sont d'ailleurs présentées, une variante cantonale et une variante fédérale avec la possibilité de constitution de commissions régionales, autour des grands centres hospitalo-universitaires.

Le succès dépendra donc largement de la capacité d'action des commissions d'éthique. Peut-être la loi devrait-elle être encore plus stricte sur leur composition, en exigeant par exemple que le corps médical et scientifique n'ait pas plus que la moitié des sièges, pour éviter que ces commissions deviennent des «jardins d'acclimatation» du progrès scientifique. Une fois un projet autorisé, ces commissions restent compétentes pour en suivre l'évolution et intervenir en cas de problème ; la création d'une voie de médiation auxquels les sujets de recherche (ou les chercheurs) inquiets pourraient s'adresser mériterait d'être précisée.

«Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération veille à promouvoir la qualité et la transparence de la recherche sur l'être humain», dit encore l'article constitutionnel. Ceci requiert, en dehors du cadre des autorisations et des contrôles bien décrits dans la loi, un encouragement de la recherche clinique, notamment dans les domaines non lucratifs, et un climat de confiance auprès des chercheurs qui ne fraudent pas et qui annoncent leurs conflits d'intérêt. *ge*

Les textes du projet sont disponibles sur www.bag.admin.ch

Un champion olympique régional

Le Suisse Bruno Kernen a récolté une médaille de bronze grâce à sa troisième place lors de la descente olympique. Mais, Antoine Dénériaz, champion olympique français, n'est pas un étranger pour autant. Domicilié à Martigny, il est surtout originaire de Morillon. Cette station de la vallée du Haut-Giffre est située à quelques encablures de Genève. Un endroit beaucoup plus proche et accessible que les stations valaisannes où se retrouve tout le bassin lémanique.

Mais les médias paraissent ignorer qu'il faut 65 kilomètres pour faire le trajet Genève-Morillon contre près du triple pour aller à Verbier. Une ligne de bus rallie même la douane de Moillesulaz à la station du champion olympique et au village voisin de Samoëns. Au fond de cette vallée en cul-de-sac se dresse un mur de rochers, le Cirque du Fer à cheval. Les pentes du Grand Massif se dévalent à ski l'hiver et toute la région est propice aux randonnées l'été. Les routes rejoignent Cluses et Annemasse et plus loin Genève. Même les eaux du Giffre affluent vers l'Arve et plus loin la région genevoise.

Comme la géographie, l'histoire nous rapproche du médaillé d'or. Située dans

le Faucigny, la Vallée du Haut-Giffre doit son rattachement à la France au Traité de...Turin de 1860, qui mit fin à l'affaire de Savoie. Pendant ces événements, la Suisse ne tira jamais parti de la clause du Traité de Vienne qui lui aurait permis d'occuper militairement le Chablais savoyard et le Faucigny.

L'espace institutionnel transfrontalier est en gestation. Créé en 1987, le Conseil du Léman, qui regroupe les cantons de Vaud, Valais, Genève et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, peine à être visible. Le programme Interreg IIIA qui concerne en outre les cantons et départements de l'arc jurassien arrive à échéance à la fin de l'année : le sort des budgets paraît soumis à caution tant du côté de l'Union européenne que de celui de la Confédération. Seuls certains dossiers paraissent sauter plus aisément par-dessus les frontières, comme la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Les Jeux Olympiques sont souvent l'occasion d'un patriotisme agaçant. Ils pourraient aussi servir à atténuer certaines frontières et à créer un nouvel esprit régional. Soyons aussi prêts à nous enthousiasmer pour un champion olympique lémanique ! *ad*

Rectificatif

A la suite de l'article «Sans profit mais pas sans frais» (DP 1675, 27 janvier 2006, p. 4), M. Pierre Reift, responsable Communication/RP de l'Armée du Salut, nous fait savoir que depuis 2002, les comptes annuels de l'AdS-Suisse sont bel et bien téléchargeables sur le site www.armeedusalut.ch, contrairement à ce qui était indiqué dans le texte publié. Par ailleurs, l'Armée du Salut est active dans 111 pays et non pas 109 comme mentionné.

Avec toutes nos excuses aux intéressés.

red.

Un malade imaginaire

Un Etat vorace et envahissant, une politique sociale trop généreuse, une concurrence insuffisante, voilà qui plomberait la croissance, nous répètent inlassablement les prophètes de la décadence helvétique. L'analyse des faits ne confirme pas ces affirmations. Par contre ces prophètes s'abstiennent d'évoquer des facteurs importants pour la croissance, mais gênants pour leur démonstration.

Suite du parcours critique proposé par l'ouvrage de Markus Mugglin*.

Les inégalités contre la croissance

Dans son rapport sur la croissance (2002), le Secrétariat à l'économie (seco) note en passant que la Suisse est avec le Japon l'un des rares pays dont la demande intérieure a connu des signes de faiblesse. En clair, le revenu réel des salariés n'a pas progressé durant les années nonante, pour certaines catégories, il a même reculé. Or curieusement, ce phénomène ne semble pas susciter la curiosité de la majorité des économistes.

L'évolution et la répartition de la richesse n'ont pas seulement à voir avec l'équité et la cohésion sociale. Elles influencent également la croissance. Si les fruits de la croissance sont mal partagés, la partie défavorisée de la population restreint ses dépenses. Et comme les privilégiés ne peuvent accroître les leurs proportionnellement à l'augmentation de leurs revenus, la consommation stagne.

Certes les pauvres ne sont pas devenus plus pauvres et les riches plus riches. Entre 1982 et 1992, les 10% les moins bien lotis des salariés ont vu leurs revenus bruts croître de 20%. Alors que dans le même temps, l'écart avec les 10% les mieux rétribués s'est élargi. Mais ce sont les salariés de la classe moyenne qui ont surtout souffert: la croissance plus faible de leurs revenus a pour une bonne part été confisquée par l'augmentation des prélèvements obligatoires - impôts et taxes, cotisations sociales, assurance maladie - obligeant cette partie importante de la population à restreindre sa consommation.

Les autorités - gouvernement comme Parlement - appuyées par les économistes officiels, ont agi au contraire du bon sens économique en proposant des baisses

d'impôts en faveur des privilégiés, imaginant ainsi relancer la croissance. Alors qu'il aurait fallu soutenir le pouvoir d'achat des salariés modestes. Sachant que le nombre d'enfants est proportionnellement plus élevé dans ces milieux, il aurait fallu par exemple exempter les mineurs des primes de l'assurance maladie, augmenter les allocations familiales et soutenir financièrement l'horaire scolaire continu. Comme quoi l'idéologie rend aveugle.

Ce non-sens économique n'est pas isolé. Il faut encore mentionner la politique monétaire restrictive de la Banque nationale (BNS) et une politique budgétaire contre-productive pour faire le tour de l'incompétence de nos théoriciens de la croissance - politiciens, experts du seco et professeurs.

Si la Suisse détient un record, c'est bien celui de la stabilité des prix. Jusqu'en 1996, la BNS en a fait un dogme qui a détruit de nombreux emplois. Car la croissance se conjugue aisément avec un taux d'inflation de 2 à 3% et exige de la Banque centrale qu'elle réagisse rapidement à l'évolution conjoncturelle. Pour preuve, la politique suivie par Alan Greenspan et la Réserve américaine, une politique théorisée par les Nobel Akerlof et Stiglitz.

Autre record helvétique, celui du taux d'épargne. Traditionnellement considérée comme une vertu, l'épargne a atteint des dimensions pathogènes, puisqu'elle prérèrite les investissements. Et sans des investissements suffisants, pas de croissance. *jd*

*Gegendarstellung. *Wer die Schweizer Wirtschaft bremst.* Xanthippe Verlag, Zürich, 2005.

Le vide en chantier

Sylvie Moreillon aime le génie civil, les tunnels, les hangars et les décharges. Les vastes chantiers lausannois du M2 et de Tridel sont les sujets apparents de son accrochage au musée de Pully. Mais ces œuvres élogiques et mélancoliques cassent l'image de l'univers dur et viril des travaux publics. Des silhouettes humaines solitaires semblent dépassées par l'ampleur de leur tâche et écrasées par d'énormes machines vaguement inquiétantes. Les romantiques du XIX^e siècle évoquaient la petitesse humaine devant la nature. Sylvie Moreillon montre l'isolement de l'homme face à ses propres réalisations. Dans une série précédente, elle a peint des empilements de roues, de pneus, de bidons vides, des architectures muettes, escaliers ou tuyaux, comme une archéologie du présent, des vestiges muets d'où toute présence vivante semble absente. Désormais les humains sont bien là, mais le sens de leur activité nous échappe. Dans le tableau le plus impressionnant de l'exposition, un ouvrier agenouillé se livre à un travail incompréhensible devant une énorme machine émergeant à peine d'un brouillard de fumées. Les salles sont très différentes les unes des autres et témoignent du talent multiforme de l'artiste. De très élégants tableaux en noir et blanc accueillent le visiteur, fers à bétons, entassement de matériel, deviennent des motifs presque abstraits, proches des noirs lumineux de Pierre Soulages. Les grandes toiles de chantier sont le cœur de l'exposition. L'une d'elle, une géométrie de coffrages rappelle irrésistiblement le New York City de Piet Mondrian, mais un ouvrier presque incongru s'y accroche. La dernière salle surprend avec des portraits un peu décevants de travailleurs et de responsables du chantier, un retour furtif et inattendu de l'humanité, après cet éloge de l'absence et du vide. Mais en définitive, un très bel ensemble empreint d'une spiritualité subtile et maîtrisée. *jd*

L'exposition de Sylvie Moreillon au Musée de Pully se déroule jusqu'au 9 avril.

En deçà du débat

L'émission de la TSR aime les duels, surtout quand la confrontation vire au match entre adversaires décidés à prendre le dessus, même aux dépens d'une meilleure compréhension des sujets traités.

Deux adversaires, leurs supporteurs et un animateur-arbitre. En une heure, un sujet d'actualité, mieux si controversé, attise la dispute. Interactivité oblige, les sms des spectateurs défilent à l'écran - de plus en plus semblable à la frénésie clignotante du Web - avec les dessins de Mix et Remix en contrepoint. Parfois, des intervenants en duplex se mêlent à la discussion. C'est *Infrarouge*, émission de débat de la TSR, depuis deux ans.

Or, au fil des épisodes, la polémique sans issus, figée, prend le pas sur le dialogue entre points de vue différents certes, mais capables de s'écouter et de se mettre à l'épreuve de l'autre. Bien sûr, la télévision a besoin de spectacle, de rythme, de coups de théâtre, voire de rage et de larmes. Et l'angoisse du vide l'éloigne de la lenteur et des temps morts d'un séminaire ou d'une table ronde à l'abri des caméras. Toutefois, rien l'oblige à simuler le combat, à mettre en scène le duel jusqu'à la caricature, farcie des tics répétés à l'envi par tous les protagonistes.

«Laissez-moi finir, je ne vous ai pas interrompu»; «Si je ne peux pas parler, je m'en vais» émaillent désormais les face-à-face où l'on passe davantage de temps à revendiquer la parole qu'à dire quelque chose. Gros plans, champs-contrechamps excitent l'agressivité des antagonistes. Sans parler des réactions exagérées à la moindre affirmation adverse.

Faire la police

Le journaliste, quant à lui, vit d'une idée fixe: obtenir réponse à la question posée, trop souvent stérile («Peut-on rire de Mahomet?», «Les Etats-Unis ont-ils tous les droits?» etc.), en réalité vouée à déclencher les hostilités plutôt qu'un éclairage enrichissant, sinon inédit. Cependant, piégé par la fougue des échanges, où la comédie crève l'écran entre scandale et moquerie (du genre: «il faudrait avoir lu quelques livres d'histoire»), l'animateur se métamorphose en gendarme. Il coupe, relance, gesticule. Toujours un peu en retard, toujours à la poursuite des belligérants obnubilés par

leur mission: réduire l'ennemi au silence. Il faut dire qu'ils ont été appelés pour en découdre, pas pour philosopher. Et ça doit devenir chaud, rouge, vif. Même si on tombe fatalement dans les stéréotypes et les accusations grossières, prisonniers d'un cercle vicieux qui reproduit sans faille le canevas espéré, proche parfois du pugilat, verbal bien sûr.

Derrière les deux balustrades qui dessinent le ring, les spectateurs-partisans se tiennent dans l'ombre des deux camps, quitte à surgir à l'improviste lorsque l'arbitre les convoque sous les feux de la rampe. Alors, la caméra recule, élargit sa vision, et du coup la nôtre, de manière à laisser parler le nouveau venu. L'espoir retombe aussitôt, frustré par des propos tour à tour trop orientés, étroitement personnels, voire anecdotiques, frôlant la platitude. A la fin, et c'est terrible, on sent le soulagement de l'animateur. Cadré de manière à évacuer le plateau, il annonce le programme de la semaine suivante. En deçà du débat. *md*

Italie: censure

La parole sur orbite

Sabina Guzzanti veut savoir pourquoi son programme satirique, *Raiot*, a été suspendu après le premier épisode. *Viva Zapatero!* raconte l'enquête dédiée au premier ministre espagnol, instigateur d'une loi qui interdit au gouvernement et au parlement de désigner les cadres et le conseil d'administration des télévisions publiques. Une loi totalement inconnue dans la péninsule où la pratique de la «lotizzazione» - le partage des chaînes entre les partis - traverse les formations politiques. Pratique qui éclaire l'étrange apathie du centre gauche, quand il était au pouvoir, à l'égard du conflit d'intérêt de Silvio Berlusconi, propriétaire de trois chaînes commerciales et, en tant que premier ministre, «garant» de la RAI.

Par-dessus les vicissitudes de la comédienne et de son émission, otages de l'arrogance des puissants sourds à la satire, le film célèbre le mariage civique, sinon révolutionnaire, entre la scène et les larges bandes de la communication planétaire. A la fin, sans réponse à sa question, Sabina Guzzanti, joue au théâtre le spectacle

censuré, assurant sa diffusion via un réseau de télévisions locales arrosées par un satellite. Ainsi, elle profite à son tour d'une libéralisation sauvage qui a multiplié les antennes, souvent monomaniaques, au service d'une cause, parfois d'une région, et, dans le pire des cas, à la solde d'un club de football. La liaison spatiale détourne à la fois le diktat du régime et la routine en boucle des petits émetteurs. De plus, elle manifeste la charge subversive des nouvelles technologies quand elles s'emparent d'une expression traditionnelle, ici l'acte théâtral, ailleurs l'écriture ou la musique - loin de l'extase technique: croire que la dernière génération de portables suffise pour se transformer en cinéaste. Technologies qui pixellisent, numérisent la parole en liberté pour des millions des gens, à la barbe du pouvoir. Le film s'achève au moment où la protagoniste découvre le «peuple» qui veut entrer dans la salle où elle se produit. Des femmes et des hommes réels échappés à l'audimat, saisis par une «vérité» qui a trouvé son support. *md*